

<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article294>

Aller aux périphéries implique que l'Église instruisse des publics qu'elle ne scolarisait pas jusque-là



Actions et initiatives pour le Bien commun -

Date de mise en ligne : mardi 5 janvier 2016

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Aller aux périphéries implique que l'Église instruisse des publics qu'elle ne scolarisait pas jusque-là

Détentrice de la vérité qui rend libre, l'Église doit répondre impérativement à l'exhortation du Christ « Allez, enseignez toutes les nations » (Mt 28,19), pour que « tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité » (1 Tm 2, 3-4). Elle ne peut donc pas limiter son action aux personnes fréquentant déjà ses institutions. Elle doit aller « vers les périphéries ». Qu'est-ce à dire en matière scolaire dans notre pays ?

Cela signifie qu'elle ne peut pas se contenter de gérer les écoles de l'Enseignement catholique actuel, ne serait-ce que parce que nombre de baptisés sont scolarisés ailleurs. Missionnaire par essence, elle doit favoriser le déploiement de nouvelles écoles catholiques afin que toujours plus d'enfants aient accès à la vérité qui rend libre, même si elle est soumise à des contraintes budgétaires et qu'elle a de lourds défis à relever au sein même de l'Enseignement catholique. Charité oblige, elle doit aussi se préoccuper de la qualité de l'enseignement dispensé à tous, notamment aux élèves des écoles publiques : contenu des programmes, manuels et diplômes, formation des professeurs...

Aller aux périphéries implique que l'Église instruisse des publics qu'elle ne scolarisait pas jusque-là. Elle peut soit fonder elle-même soit soutenir activement ceux qui fondent de nouvelles écoles. Le Droit canon est clair : « Can. 800 – § 1. L'Église a le droit de fonder et de diriger des écoles de toute discipline, genre et degré. » Et : « Can. 802 – § 1. S'il n'y a pas d'école où est donnée une éducation imprégnée d'esprit chrétien, il appartient à l'Évêque diocésain de veiller à ce qu'il en soit fondée. » Quoi de plus urgent par exemple que de créer des écoles dans les quartiers où Notre Seigneur est particulièrement méconnu ? Quoi de plus attendu par les familles – en particulier à Paris – que le développement d'écoles qui soient à la fois vraiment catholiques, exigeantes intellectuellement mais accessibles aux élèves moins scolaires ?

Ce faisant, l'Église répondrait à la demande des 60 % de parents qui, selon les sondages, voudraient pouvoir scolariser leurs enfants dans l'école privée mais qui ne sont que 20 % dans les années fastes (et 17 % seulement en 2015) à pouvoir le faire. En effet, depuis 1985, est respectée par la gauche comme la droite une sorte de coutume politique sans fondement légal qui revient à fixer à 20 % le quota maximum des enfants ayant droit à accéder au sous-contrat. Ne serait-il pas opportun que l'Église s'élève avec force contre cette pénurie de places délibérément organisée par l'État pour contenir le nombre d'enfants scolarisés hors de l'Éducation nationale, sous le prétexte fallacieux de ne pas « réanimer la guerre scolaire » ? En outre, dénonce-t-elle assez la pénalisation financière des parents d'élèves des écoles catholiques tandis que la gratuité est arbitrairement garantie à ceux qui choisissent l'école publique ?

Pour rester fidèle à sa vocation, l'Église n'a d'autre choix que de partir en mission, et de proposer l'éducation catholique à toujours plus d'enfants, sans se laisser assigner à résidence par un État qui lui est hostile. Il n'est pas certain que les écoles sous contrat soient toujours les mieux préparées pour relever ce

défi, habituées qu'elles sont aux financements publics et à des élèves sélectionnés grâce aux files d'attente. Lorsque le président Sarkozy avait fait discrètement savoir aux dirigeants de l'Enseignement catholique qu'il acceptait de financer tous les postes budgétaires de professeurs créés en sus des 20 % dès lors qu'ils seraient situés en ZEP, ces derniers n'avaient pas su exploiter cette opportunité pour s'étendre. Pourtant, je sais qu'il y a des hommes et des femmes en son sein qui sont prêts à s'engager ainsi.

De nouvelles écoles

On les retrouve souvent parmi les soutiens de la Fondation Espérance banlieues, développée sous l'égide de la Fondation pour l'école, pour instruire en vérité les jeunes des quartiers en échec scolaire. Ils prêtent souvent main-forte aussi à la Fondation pour l'école et ses autres fondations filles qui agissent partout en France pour encourager et soutenir les écoles qui s'ouvrent pour répondre aux besoins éducatifs non couverts par les établissements existants : ainsi 67 nouveaux établissements ont ouvert en septembre, dont 39 % à l'initiative de catholiques. C'est considérable et porte à près de 800 le nombre des groupes scolaires indépendants, ce qui représente 60 000 élèves. De plus en plus d'évêques perçoivent désormais la légitimité et la pertinence de ces écoles missionnaires ne procédant pas de l'initiative des directions diocésaines. Mais il faut aller à présent au-delà. Il est temps que des établissements de l'Enseignement catholique créent des établissements scolaires hors contrat ou, à défaut, des classes hors contrat en leur sein, afin de renouer avec l'esprit de mission et de liberté pédagogique par rapport à la ligne officielle que promeut la rue de Grenelle.

Autre chantier majeur : celui du contenu de ce qui est enseigné. Mater et magistra, l'Église doit même s'intéresser au moins autant à la formation de la raison qu'à la formation de la foi. Sa sollicitude doit aller droit au cœur de l'école, à savoir l'instruction, la formation académique.

En effet, à notre époque nihiliste et déconstructiviste, la mission éducatrice de l'Église ne concerne pas uniquement la dimension surnaturelle de l'existence. La nature étant contestée, cette mission commence avec l'annonce de la nature ! En butte à de graves défigurations idéologiques, le français, l'histoire, les sciences de la vie et de la terre et la philosophie sont autant de disciplines au sujet desquelles la société attend que l'Église exerce son magistère en dénonçant haut et fort ce qui n'est pas conforme à la vérité et en encourageant les alternatives de qualité. L'Église ne pourra d'ailleurs pas remporter de succès dans sa mission surnaturelle, si elle ne s'engage pas aussi et d'abord sur le terrain naturel de la défense de l'intelligence : « la grâce ne fait que perfectionner, recréer sur un plan supérieur la nature. Elle ne peut pas plus s'en passer que la peinture ne saurait se passer de couleurs, ni de la toile ou du mur qui les soutient » (abbé Joly, in *Le Chef*, mars 1936, p. 206).

Hélas, comme la loi Debré dispose que c'est l'État qui décide unilatéralement des programmes, les évêques français ont perdu l'habitude de s'intéresser à ce domaine. N'est-il pas temps de mettre un terme à ce désintérêt ? L'Église pourrait susciter la rédaction de nouveaux manuels scolaires, encourager, voire coordonner le travail de dissidence courageusement mené dans le secret des classes par des milliers d'hommes et femmes de bonne volonté, et réformer résolument la formation des professeurs ainsi que celle des directeurs d'établissement catholique qui sont notoirement défectueuses ?

Est-il illégitime d'attendre de l'Église qu'elle dénonce et refuse d'appliquer les réformes publiques qui nuisent à la qualité des programmes, des diplômes nationaux, ou de la formation des professeurs, d'autant qu'elle est en situation de force par rapport à l'État, ne serait-ce que parce que ses élèves ont les meilleurs résultats et qu'y étudie l'écrasante majorité des enfants de ministres socialistes ? Si l'on comprend que l'Église cherche à garder les financements publics de ses écoles, cette considération ne doit pas pour autant la conduire à se taire lorsque l'intelligence est malmenée et donc l'enfance en danger.

Aller aux périphéries implique que l'Église instruisse des publics qu'elle ne scolarisait pas jusque-là

Car ce silence équivaut à de la non-assistance à jeunes en danger ; nul doute que ce silence lui sera bien plus reproché par les générations futures. Dès lors, on comprend mal comment l'Église ne s'est pas élevée avec force contre la réforme Vallaud-Belkacem des programmes scolaires du collège, qui comprend entre autres la mort programmée du latin et du grec, la falsification de l'histoire, qui célèbre l'islam et passe sous silence la chrétienté, la déconstruction des filières d'excellence...

Ne serait-il pas également urgent et opportun que l'Église dénonçât publiquement le monopole public de la collation des grades instauré par Bonaparte pour étouffer la liberté scolaire ? Ce témoignage rendu à la vérité, l'Église l'exerce dans le domaine de la défense de la vie ou de la famille. Elle gagnerait à l'exercer sans complexe en matière d'école ».

Anne Coffinier

Anne Coffinier est fondatrice et directeur général de la Fondation pour l'école. Site : www.fondationpourlecole.org/

Site source à consulter :

[la Nef](#)